



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi le 18 mai 2017 à 21h20 au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Fin de la probation de monsieur Karl St-Jacques, le 1^{er} mai 2017
4. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Côme
5. Achat de glissières de sécurité – Barrages Petit-Côme et Lac Côme
6. Travaux Écocentre – Installation de blocs
7. Mandat notaire
8. Autorisation – Vente pour défaut de paiement de taxes

DIVERS

9. Autre(s) sujet(s)
10. Période de questions
11. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 609-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
 Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
 Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. Fin de la probation de monsieur Karl St-Jacques, le 1^{er} mai 2017

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Karl St-Jacques à titre de directeur du service de l'urbanisme et de la protection du territoire en date du 1^{er} août 2016;

CONSIDÉRANT la fin de la probation, le 1^{er} mai 2017;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 610-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme met fin à la probation de monsieur Karl St-Jacques à titre de directeur du service de l'urbanisme et de la protection du territoire, le 1^{er} mai 2017 et le confirme officiellement dans son poste.

Que les dispositions du contrat intervenu entre les deux parties s'appliquent.

Adopté

4. Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Côme

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 611-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Côme au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Côme jusqu'au 3 novembre 2017.

Adopté

5. Achat de glissières de sécurité – Barrages Petit-Côme et Lac Côme

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 612-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise l'achat de glissières de sécurité usagées de la compagnie Les Glissières Desbiens inc. au montant de 7 066,16\$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal affecte cette dépense au fond réservé Barrage *Lac Côme inc.*

Adopté

6. Travaux Écocentre – Installation de blocs

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 613-2017-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Côme procède à l'achat de blocs de béton de la compagnie Bellemare Béton pour un coût total de 11 382,53\$, taxes incluses.

Que la soumission de Bellemare Béton en date du 16 mai 2017 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

7. Mandat notaire

CONSIDÉRANT que la MRC de Matawinie a adjugé, en 1992, deux terrains portant les numéros de lots 5 541 039 et 5 540 925, cadastre du Québec, à la Municipalité de Saint-Côme lors d'une vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme n'est pas officiellement propriétaire de ces lots;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 614-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandante Me Amélie Coutu, notaire, afin de préparer un acte d'acquisition concernant l'acquisition des terrains portant les numéros de lots 5 541 039 et 5 540 925, cadastre du Québec, de la MRC de Matawinie.

Que la Municipalité de Saint-Côme acquitte les frais légaux de cette transaction.

Que le maire, monsieur Martin Bordeleau et Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents reliés à ce dossier.

Adopté

8. Autorisation – Vente pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT la MRC de Matawinie procédera, le 8 juin 2017, à la vente pour défaut de paiement de taxes d'immeubles situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a transmis des dossiers à la MRC qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 461-2017 adoptée lors de la séance tenue le 13 février 2017;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 615-2017-05

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme modifie la résolution numéro 461-2017 afin d'ajouter le nom de madame Sophie St-Amour, directrice du service des finances de la MRC de Matawinie en regard de la non-adjudication des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes.

Adopté

DIVERS

9. Autre(s) sujet(s)

10. Période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 616-2017-05

Il est présentement 21h50 et les membres du conseil municipal ayant voté :

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim